

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes de la région de Suippes

SEANCE DU 29 FÉVRIER 2024

| Nombre de Membres | | |
|---------------------|----------|-----------------------|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 35 | 24 | 24 + 4 pouvoirs |

Date de convocation
23 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu dans la salle de réunion de la Communauté de Communes 15 place de l'Hôtel de Ville 51600 SUIPPES, sous la présidence de **François MAINSANT**, président.

Présents : **Sabine BAUDIER, Jacques BONNET, Natacha BOUCAU, Catherine BOULOY, Alain CAILLET, Christian CARBONI, François COLLART, Francis COLMART, Jean Marie DEGRAMMONT, Nathalie FRANCART, Jean Luc GALICHET, Céline GERARD, Arnaud GIBONI, Patrick GREGOIRE, Didier HEINIMANN, Odile HUVET, Jacques JESSON, Marie Claire LAURENT, François MAINSANT, Jean Noël OUDIN, Antonia PAQUOLA, Antoine PERARD, Valérie PERSON, Olivier SOUDANT.**

Absents : **Roland BOUVEROT, Alain CHAPRON, Brigitte CHOCARDELLE, Laurent GOURNAIL, Mickaël ROSE, Marcel BONNET, Jacky HERMANT, Patrick MAUCLERT, Valérie MORAND.**

Représentés : **Aurélié FAKATAULAVELUA à Nathalie FRANCART, Murielle GILHARD à Jean Noël OUDIN, Magali SALUAUX à Jacques BONNET, Laurence TOURNEUR à Jacques JESSON.**

Madame Odile HUVET a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2024
N° de délibération : 2024_01

La Communauté de Communes de la Région de Suippes est soumise à l'obligation d'organiser au sein de son assemblée délibérante un **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)** dans un délai de deux mois maximum précédent le vote de ses budgets.

Le DOB concourt à un **triple objectif** :

- Faciliter la préparation et l'adoption du budget de la Communauté de Communes en précisant notamment les actions et politiques à initier ou à poursuivre.
- Apprécier les grandes masses financières à gérer, tant en dépenses qu'en recettes, et de mesurer, dans ce domaine, les évolutions par rapport à l'exercice antérieur.
- Appréhender les engagements pluriannuels envisagés par la Communauté et ayant un impact significatif sur ses grands équilibres financiers.

La préparation des orientations budgétaires pour 2024 s'inscrit, comme en 2023, dans un contexte économique et financier qui demeure fragile et incertain.

Les orientations budgétaires 2024 ont été élaborées dans un contexte prudent. Elles visent d'une part à maintenir un programme d'investissements soutenus et d'autre part à contenir la pression fiscale.

Pour permettre de débattre les orientations générales des budgets 2024, le conseil communautaire est invité à prendre connaissance du rapport établi à cet effet.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-36 et L2312-1 ;

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire du 21 février 2023 ;

CONSIDERANT que le Président atteste que les orientations budgétaires 2024 ont été présentées et ont fait l'objet d'un débat en séance publique du 29 février 2024 ;

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES,

OUI l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de prendre acte que le Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du rapport, annexé ci-joint, a eu lieu avant le vote de ses budgets primitifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 1 mars 2024
François MAINSANT,
Président



FRANCOIS MAINSANT
2024.03.01 15:05:32 +0100
Ref:6072316-9080459-1-D
Signature numérique
le Président